



03051945

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

FORMULE IV

TRIBUNAL DE COMMERCE

MONS Actes des sociétés

Déposé au greffe du tribunal de commerce

29 AVR. 2003

de

le N°

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)



LE COMPTOIR ELECTRONIQUE DU HAINAUT

3. Forme juridique (en entier)



SPRL

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)



AV DE JEMAPPES 165 BTE Z
7000 MONS

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)



RC MONS 140.645

3. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)



TVA BE 466.052.138

7. Objet de l'acte



TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Par l'assemblée générale extraordinaire
du 26 février 2003, il a été décidé à
l'unanimité de transférer le siège
social de la société à la Chaussée de
Binche 101B à 7000 MONS.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

BERDOT Joel
GERANT

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page